

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
1^{er} AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

N°05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (Rapporteur : Magali LOISEAU)

- **Création ou modification du tableau des emplois permanents**

Compte-tenu du départ d'une directrice de l'un des EHPAD du CCAS, d'une mobilité interne et de recrutement en cours dans les EHPAD il y a eu lieu de modifier le tableau des effectifs de la Résidence Fontaine du Jeu.

Pôle soins**Création de poste****Suppression de poste****Motivation**

1 emploi d'infirmier en soins généraux ou d'infirmier en soins généraux hors classe ou d'infirmier de classe normale (ou supérieure) à temps complet

1 emploi d'infirmier en soins généraux ou d'infirmier en soins généraux hors classe ou d'infirmier de classe normale (ou supérieure) à temps non complet 60% (21 heures hebdomadaires)

1 emploi d'attaché, rédacteur, ergothérapeute, d'infirmier en soins généraux ou d'infirmier en soins généraux hors classe ou d'infirmier de classe normale (ou supérieure) ou à temps non complet 50% (17 heures 30 hebdomadaires)

1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet

Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu d'un recrutement en cours pour le poste d'infirmière coordinatrice

Création d'un emploi en prévision de la mise en place d'une gestion coordonnée des équipes IDE sur les 3 EHPAD (infirmière référente)

Création d'un emploi de responsable qualité et gestion des risques en EHPAD

Mise en œuvre : 1^{er} mai 2025

EHPAD ALCF		
Création de poste	Suppression de poste	Motivation
<u>EHPAD ALCF</u> 1 emploi d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) ou d'attaché à temps complet	<u>EHPAD ALCF</u> 1 poste d'attaché à temps complet	Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu du recrutement de directrice de l'EHPAD ALCF Mise en œuvre : 1^{er} mai 2025
EHPAD Les Chênes		
Création de poste	Suppression de poste	Motivation
1 emploi d'agent social ou d'agent social principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe à temps complet	1 poste d'agent social principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu du recrutement d'un ASH sur l'EHPAD Mise en œuvre : 1^{er} avril 2025

EHPAD Les Genêts en fleurs		
Création de poste	Suppression de poste	Motivation
1 emploi d'agent social ou d'aide-soignant de classe normale ou d'auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'aide-soignant de classe normale à temps complet	Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu du recrutement d'un aide-soignant sur l'EHPAD Mise en œuvre : 1^{er} avril 2025

Si aucune candidature de fonctionnaire n'était retenue pour l'ensemble des emplois mentionnés ci-dessus, ils pourraient être pourvus par des agents contractuels en application des dispositions des articles L332-8 à L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Dans une telle hypothèse, la rémunération de la personne retenue serait calculée, en tenant compte de ses compétences, de son niveau de formation et de son expérience professionnelle, dans la limite de celle afférente au grade du poste ainsi créé.

Sous-total CREATIONS (en ETP)	Sous-total SUPPRESSIONS (en ETP)	TOTAL ETP
5,1	4	+ 1,1

- **Création ou modification du tableau des emplois non permanents**

Conseiller numérique

Lors du conseil d'administration du 8 avril 2021 (délibération n°10), un poste de conseiller numérique a été créé pour une période de trois ans maximum.

Cet emploi a été renouvelé pour un an ; lors du conseil du 9 juillet 2024.

Les missions du conseiller numérique ont été développées autour des axes ci-dessous, pour le CCAS des Herbiers mais aussi pour le CIAS du Pays des Herbiers :

L'aide et l'assistance aux usagers du service social du CCAS et aux résidents des 3 EHPAD pour découvrir et maîtriser les outils et l'environnement numérique, et notamment :

- prise en main et utilisation d'un équipement (ordinateur, tablette, smartphone)
- échange avec les proches et la famille (messagerie, réseaux sociaux)
- utilisation des plateformes de l'environnement numérique (recherche d'emploi, achats et paiements en ligne, démarches administratives)
- découverte des espaces numériques locaux (activités associatives, sociales , culturelles, offres de soins..)
- apprentissage des « bons usages » (sécuriser ses connexions, protéger ses données, vérifier l'information)

Contre toute attente, le CCAS des Herbiers a finalement obtenu un nouveau financement en juillet 2024 pour ce poste, sur trois nouvelles années, à hauteur de 42 500€, aussi il souhaite maintenir cette offre de service aux usagers du territoire du Pays des Herbiers jusqu'à la limite possible pour ce type de contrat.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil d'administration de valider le renouvellement du poste de conseiller numérique, pour une nouvelle période de deux ans et jusqu'au **27 juin 2027**.

CCAS		
Création de poste	Suppression de poste	Motivation
Conseiller numérique : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet		Renouvellement du contrat sur le fondement de l'article L 332-24 du CGFP.

Sous-total CREATIONS (en ETP)	Sous-total SUPPRESSIONS (en ETP)
1	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et ses articles L.332-1 et suivants relatifs aux recrutements contractuels sur emploi permanent et notamment les articles L.332-23 et suivants relatifs aux besoins temporaires,

Vu la délibération relative aux effectifs n°2 du 27 février 2025,

Vu le tableau des emplois permanents ci-joint,

Vu le budget principal du CCAS et le budget annexe de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Monsieur le Président du CCAS demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider le tableau des effectifs permanents modifié,
- valider la création de l'emploi non permanent,
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets correspondants.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 07/04/25
Publié électroniquement le : 08/04/25

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,
Président du CCAS.

